

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

RECUEIL

des actes administratifs

de la préfecture et des services déconcentrés de l'État

SOMMAIRE

**Actes du préfet de la collectivité territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

ARRÊTÉ préfectoral n° 472 du 4 juillet 2017 portant
établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les élections
sénatoriales du 24 septembre 2017 (p. 87).

Annexes

TABLEAU des électeurs sénatoriaux de Saint-Pierre-et-
Miquelon.



**Actes du préfet de la collectivité
territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.**



ARRÊTÉ préfectoral n° 472 du 4 juillet 2017 portant
établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les élections
sénatoriales du 24 septembre 2017.

LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.280 à
L.293 et R.130-1 à R.148 ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant
convocation des collèges électoraux pour l'élection des
sénateurs ;

Vu les procès-verbaux relatifs à l'élection de leurs
délégués et de leurs suppléants transmis par les conseils
municipaux de Saint-pierre et Miquelon à l'issue de leur
séance du 30 juin 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le tableau des électeurs sénatoriaux de la
collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon est
établi tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — En application des articles L.292 et R.147
du code électoral, des recours peuvent être déposés contre
le tableau électoral auprès du tribunal administratif de
Saint-Pierre-et-Miquelon dans un délai de trois jours à
compter de sa publication.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est
chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré
et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil
des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Pierre, le 4 juillet 2017.

*Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,*

Afif Lazrak



Saint-Pierre. — Imprimerie administrative.

Le numéro : 2,20 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
 ET DE LA LÉGALITÉ

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017
TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX
 (Article R146 du code électoral)

I - DÉPUTÉ

<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Madame	GIRARDIN	Annick

II - SÉNATEUR

<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Madame	CLAIREAUX	Karine

III - CONSEILLERS TERRITORIAUX

<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur	ARTANO	Stéphane
Monsieur	BRIAND	Bernard
Madame	HÉLÈNE	Catherine
Monsieur	DETCHEVERRY	Olivier
Monsieur	DESDOUETS	Jean-Yves
Monsieur	LENORMAND	Stéphane
Madame	DE ARBURN	Catherine
Madame	URDANABIA	Valérienne
Madame	SKINNER	Sandy
Monsieur	LEMOINE	Claude
Madame	BEAUPERTUIS	Joane
Monsieur	LEBAILLY	Jean-Pierre
Madame	PERRIN	Valérie
Monsieur	DAGORT	Jean-Louis
Madame	SABAROTS	Virginie
Monsieur	GASPARD	Arnaud
Madame	VIGNEAUX	Claire
Monsieur	REARDON	Matthew
Madame	URTIZBEREA épouse VIGNEAU	Tatiana

IV - DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

IV -1 - COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

DÉLÉGUÉS ÉLUS	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Monsieur DETCHEVERRY Ludovic Monsieur COSTE Yannis Monsieur de LIZARRAGA Jean	Madame BRIAND Christine Madame LEMAINÉ Catherine Madame BOUGET Priscilla

IV -2 - COMMUNE DE SAINT-PIERRE

DÉLÉGUÉS ÉLUS	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Monsieur LEBAILLY Patrick Madame BRIAND Joanne Monsieur DETCHEVERRY Martin Madame LETOURNEL Gisèle Monsieur DURAND Sébastien Madame LE SOAVEC Karine Monsieur ARTHUR Bruno Madame LE SOAVEC Lydia Monsieur HEBDITCH Yvon Madame GUIBERT Véronique Monsieur LEGENTIL Olivier Monsieur CAMBRAY Yannick Madame LEGASSE Maïté Monsieur GOINEAU Renaud Madame DRILLET Claudie	Madame ENGUEHARD Valérie Monsieur LUCAS Mike Madame YON Sylvie Monsieur ROUAULT Michel Monsieur LAFITTE Oswen

Fait à Saint-Pierre, le 04 mai 2017

Le préfet,
Préfet et par Délégation
Le Secrétaire Général
Afif LAZRAK